Protocole des Retards

1/ Les retards aux intercours des élèves

Les retards aux intercours ne sont pas tolérés. L'élève doit se présenter à l'heure à chaque cours de sa journée au risque d'être puni voire sanctionné.

En cas de retards aux intercours, l'élève risque:

• Un appel des parents

La Vie scolaire

- Deux heures de retenues et un appel des parents
- Une semaine complète jusqu'à 18h avec un appel de sa famille.

Pour les élèves de 3èmes, une sanction interne de deux heures un mercredi après-midi avec un devoir type BREVET noté.

Protocole Pass'carnet

2/ Le service Vie scolaire a pu constater un grand nombre d'oublis de carnet de correspondance accompagné d'une utilisation détournée des pass'carnets. C'est la raison pour laquelle, le service propose l'expérimentation suivante: La suppression des pass'carnets.

Cette expérimentation durera jusqu'au Mardi 15 Décembre.

Cette suppression s'accompagne du protocole suivant:

Les élèves doivent impérativement avoir leurs carnets de correspondance au collège au risque d'être puni voire sanctionné.

EN cas dd'oubli du carnet de correspondance, l'élève risque:

• Un appel des parents.

La Vie scolaire

- L'élève est sanctionné par inclusion d'une demi-journée avec un appel de la famille.
- L'élève ne réintègre pas la classe tant qu'il n'aura pas son carnet de correpsondance.

Une tolérance est appliquée pour les élèves qui ne l'ont jamais oublié depuis le début de l'année.